



# Recapitalisation d'Air France : **L'argent des contribuables doit servir à développer Air France**

## **Une recapitalisation nécessaire**

L'annonce vient d'être faite d'une opération de recapitalisation d'Air France à hauteur de 4 milliards d'euros via

- Une augmentation de capital d'un montant maximum de 1 milliard d'euros à laquelle participeront notamment l'Etat français et China Eastern
- La conversion du prêt direct de l'Etat français de 3 milliards d'euros tiré en instrument obligataire hybride perpétuel.

Par cette nécessaire opération financière, la Compagnie nationale demeure en capacité de continuer son activité encore largement entravée par les contraintes sanitaires qui se prolongent et la lenteur de la campagne de vaccination. L'Etat préserve aussi un outil industriel indispensable à la souveraineté de la France et également un acteur économique national incontournable.

Rappelons d'une part que la crise sanitaire a permis de mesurer l'importance d'avoir une compagnie nationale pour rapatrier ses ressortissants de l'étranger, livrer des masques ou des vaccins et également en temps normal, pour désenclaver son territoire et assurer une continuité territoriale.

Mais d'autre part aussi le poids d'Air France au sein de l'économie nationale impose de l'aider à traverser cette crise conjoncturelle. Ainsi Air France, c'est :

- 1% du PIB national ;
- Plus d'une vingtaine de milliard d'euros de contribution à l'économie française ;
- Des dizaines de milliers d'emplois directs et des centaines de milliers d'emplois indirects sur tout le territoire national ;
- Le premier employeur privé d'Ile de France ;

## **Les contreparties :**

- Suppression de 18 créneaux aéroportuaires sur l'aéroport d'Orly. Pourtant pour rembourser l'argent prêté, il faudrait plutôt développer notre activité et non rétrécir notre périmètre tout en laissant la concurrence s'engouffrer dans le transport aérien français ! L'état et la commission européenne nous assure que les créneaux libérés seront récupérés par des compagnies basées sur le sol français.
- L'entreprise ne pourra verser des dividendes (tant que la recapitalisation ne sera pas remboursée)
- La rémunération des dirigeants ne devra pas être supérieure à celle de 2019
- Le remboursement de l'aide de l'état se fera avant 6 ans
- Un plan de sortie de crise devra être présenté avant 12 mois.

**L'aide de l'état grâce à cette recapitalisation est une bonne nouvelle à ce jour au vu de la crise majeure du transport aérien. Mais que se passera-t-il à plus ou moins long terme si le trafic reprend très lentement ? L'entreprise sera-t-elle en capacité de rembourser ses dettes sans des attaques sociales que l'UNSA AERIEN ne pourra accepter.**



**Vos élus et représentants UNSa Aérien Air France**